

Manuelle
199

Sire, D'abord ce que nous escriptis hier adieu maître
 Les Comestables et maître de St Andrie ont escript au Roy
 de France leus maistr (et nous amoyent ay nest instrum
 leus parquer (Leuz ayant fait entendre que nous
 avions la ysentance de leur maistr (De quelle nous
 supplions tres humblement que luy pleuse ymander que
 son port se remette (et y faire adjoindre un passiport
 pour la Secreterie qui debuz advenir / a fin que de a
 ceustel la Roy ne mette scrupule a la venue d'ung S. Paris
 L'artre / que pour cause anstam de longuete d'adunage
 Et ne voulus de laissa d'adunage de leur maistr que hier
 pour deux Jours Leulma al S. Andrie pour de la par
 D'ung Comestable et surme faire Instrum afin que
 Roy leus premier demoyse aut leus lettres le fr de
 Janvay (disant que esce facteur de Comestable
 or d'ungue se se font geindement / Et que pour
 personage luy congru / ayant seum d'ambus l'adme
 a Rome / par l'uyne leus Comestable pourveur
 amoyse dire beaucoup de chose que seroit
 trop longue escripte / et autome que ne voudrais
 aussi mettre / par escript / pour doubte que par ses
 emulations elles ne fussent desguisees et mal Interpretes
 avec grande prestation et assurance que l'3 demoyse

que la tout savoir pour le bry de la negociation / Et
au contraire de ce luy a este Remonstré que comme
plus loy regneroit sur luy se de lausany homme despu
Et par ce que amour fait a Rome et a Rome / Le
sieur qui pourroit faire au Roy son vray plus de
difficulte se de vraye justice a romaine et quel demandeur
Et que se la difficulte que loy amour mes au 8.^m
estoit plus le Remonstré au franc / Je pourrois bry regner
que la justice de lausany et plus grande melior alidit
d'indit de lausany / Et Remonstré au luy ma al la
de lausany sans plus Replique sur ce point / Vint a
taste se luy voudroit permettre quelz envoys sur
le medecin Capellanus / que est un peu plus sage s'ent
et de la / et que luy luy subvota mod. d'hemmes par
le d'hemmes de lausany / luy medecin et un peu pour
expedient / que ce que la comestable ne voudroit
estupre au Roy pour adoubte que de la / Je le
pourrois estupre a lausany / que est son confidant
ou a qui medecin / Je luy sembleroit de vray que luy
ont obligatoy / et ont assez vers le Roy de franc
pour aydes comme par se luy / Je luy plus aydes
Et ay fuy de la se sont de portez d'ay faire plus
dustance / et a faire de la parquer / que de la
de lausany est de la va un peu resté /

Et pour au tant que Je le Conte de melun pour
 plus afferme le Comestable / luy diz que J'envoyero
 La parquer par homme oppus / pour plus d'affermir
 de l'envoyez J'envoyez de ce que l'ens a este promis /
 Le Capme Pedro osow la port / Lequel est un Joy
 venant avec moy / Et de ce que Je luy plain Regarde
 se sera buey quant luy parquer Je passe Jusqu
 au camp des fransois / puis que souz ce que
 destre celui a que Jay donne la parquer / pour luy
 pperu / Je pourrai Renouveler l'estat de camp
 de ce que l'ens / et ay donne souz adieu / a soy et
 et de ce que pourrai entendre de ce que l'ens / Et
 la pourrai accompagner Jusqu a la bug trompette
 nostre /

Jay se Comestable d'ung conseil / et luy
 sans Roy de Caute / nous font tous les jours
 Justant / a fin quez se puissent entretenir
 et de ce que queques fois ensemble / Et plusieurs
 buey que l'ens J'envoyez se quez puissent apere
 requie d'affaires / mais pour este luy se
 de l'ambroy tel que est / et que de se ce l'ens
 pourrai surde queques J'envoyez / nous pouvons
 Voula prendre se nous de luy se l'ens mais

seulement ces ans d'ice qui demandent le vray
de vray ma^r Laquelle en pourra commander soy
plaisir / souz loyuel et acortoy / Je vous prie
que de luy permettre souz / Je me sçay bien / ma
que pour donner auz Comestables un peu de comest
de la Breve plus volontaire / Les luy pourra
permettre un ou deux fois / Jusques a ce que luy
quel chemin Il prendra / Les la juy^{er} apres le retour
duz Extrait / pour vous vider plus avant selon
Et ne sçay si vous a velle chose / mais tant ad velle
La fin de ce que sça de luy pour Commandant tuis
a la bonne grace de vray ma^r / supplie le creature
deus a Jovelle tuis bonne et longue vie / De la
a vray^r de September 1558.

Je vult ma^r.

Protestations et protestations
et serviteurs et subites
Guille de vray^r /
Levesque de vray^r.

De Roy.